

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

## BON POUR POUVOIR

A renvoyer **avant le 6 juin** pour donner procuration à un adhérent de votre département, à l'Assemblée générale du samedi 28 juin à Amiens à :

Association des  
Paralysés de France  
Assemblée générale  
17 bd Auguste-Blanqui  
75013 Paris

Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale du 28 juin, vous pouvez donner procuration à un adhérent de votre département, lui-même à jour de cotisation depuis au moins 12 mois, qui vous représentera lors des votes.

Attention, tout document incomplet sera considéré comme nul.

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup> Prénom .....

Nom .....

N° Adhérent (obligatoire) .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

### donne pouvoir à :

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup> Prénom .....

Nom .....

N° Adhérent (obligatoire) .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

à effet de me représenter à l'Assemblée générale du 28 juin à Amiens :

Fait à ..... le ..... / ..... 2014

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

# BON POUR POUVOIR